



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

**Recrutement par voie de sélection
professionnelle précédant l'inscription sur la liste
d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs
des ponts, des eaux et des forêts**

Session 2021

Rédacteur

Monique NOVAT – Ministère de la Transition écologique

Conseil général de l'environnement et du développement durable - CGEDD

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

Bilan de travaux du comité de sélection pour l'accès à la liste d'aptitude au corps des IPEF

Session 2021

L'ouverture d'un recrutement par voie de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IPEF a été autorisé par l'arrêté du 16 mars 2021 (JORF du 19 mars 2021).

Les modalités de l'épreuve sont définies par l'arrêté du 24 février 2010 (JORF du 4 mars 2010).

Le comité de sélection, selon la composition fixée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni le 2 septembre 2021 sous la présidence de Madame Monique NOVAT, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

Il a procédé à l'examen des dossiers de candidature préalablement envoyés aux membres du comité de sélection.

Lors de cette première phase, sont pris en compte les acquis de l'expérience professionnelle des candidats. L'importance et la qualité des postes tenus (niveau dans la hiérarchie, autonomie, exposition à la prise de risques, enjeux des domaines d'exercice...), les mobilités réalisées, les expertises reconnues, sont autant d'éléments contribuant à l'évaluation du dossier de candidature. S'agissant d'une liste d'aptitude, la nature et le nombre des postes de responsabilité occupés sont des éléments déterminants.

La lettre de motivation pour l'accès au corps des IPEF est un document examiné avec beaucoup d'attention par le comité. Elle permet notamment d'apprécier comment le candidat projette sa poursuite de carrière dans ce corps interministériel. Les compétences acquises permettent d'évaluer la capacité de mobilisation et le potentiel de développement au sein du corps dans la diversité d'offre des postes du corps des IPEF.

25 dossiers ont été déposés par des candidats des cinq corps listés dans l'arrêté susmentionné du 24 février 2010, soit une baisse sensible par rapport aux années précédentes (une quarantaine). En vue de pourvoir les 7 postes offerts à la liste d'aptitude en 2021, le comité de sélection a retenu 13 candidatures.

Dans la période intermédiaire entre les deux phases (sélection et audition), la présidente du comité, en concertation avec Madame Janique BASTOK, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts a recueilli les propositions des membres du comité sur les questions faisant l'objet d'une préparation préalable à l'entretien. Elles veillent à l'homogénéité des questionnements qui invitent les candidats, à partir de champs de compétence relevant de leurs parcours, à l'analyse de sujets de politiques publiques en lien avec l'actualité.

Les auditions des 13 candidats admissibles se sont déroulées les 4,5 et 6 octobre 2021.

Elles ont été conduites conformément à l'article 6 de l'arrêté du 24 février 2010 précité, à savoir :

- un exposé de 10 minutes sur le parcours professionnel du candidat, suivi d'un échange avec les membres du comité de sélection (durée de cette phase 20 minutes) ;
- un exposé en 10 minutes sur la question formulée par le comité de sélection pour laquelle le candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes, exposé suivi d'un échange avec les membres du comité (durée de cette phase également de 20 minutes).

La première partie permet d'apprécier la qualité du parcours professionnel et les compétences professionnelles acquises au cours des différentes étapes de la carrière du candidat. Elle est l'occasion d'évaluer ses aptitudes et le champ d'exercice de ses responsabilités, mais aussi ses capacités d'adaptation à des évolutions.

La seconde partie traduit la capacité du candidat à bien cerner les enjeux du questionnement, à prendre en compte les évolutions en cours, à faire d'éventuelles propositions et à se projeter à la fois dans de nouvelles perspectives, mais également à montrer des capacités requises pour un futur membre du corps des IPEF.

Pour ces deux phases, la clarté de l'exposé, le respect du temps, la rigueur et la pertinence du plan retenu, le bon choix des exemples ou illustrations, la précision et la concision des réponses, l'ouverture aux divers champs d'intervention du corps des IPEF, la qualité du dialogue entre le candidat et les membres du comité, sont, entre autres, des éléments qui fondent l'appréciation du comité.

À l'issue de cette phase d'audition, la présidente a fait délibérer le comité pour procéder au classement des 7 candidats retenus par ordre de mérite.

La liste des candidats dont l'admission a été proposée au directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et au service du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été publiée le 11 octobre 2021.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*